

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

A la seconde phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« interdiction »,

supprimer les mots :

« au delà la période de conversion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel